

Les Cotisations Sociales Programme

Jour 1
↓
↑
Jour 2
↓

Le bulletin de paie

- Mentions obligatoires / Interdites
- Bulletin de paie clarifié

URSSAF / Pôle Emploi - Cas pratique

- Notion de plafond de sécurité sociale et de tranches A, B et C
- Proratisation de plafonds
- Assiettes des cotisations sociales (plafonnées et déplafonnées)
- Base CSG/CRDS
- Base et taux du Forfait social
- Principe de la régularisation progressive
- Les allègements de charges (actualisation de la réduction générale de cotisation patronale)
- Cotisation maladie et complément

La DSN - Focus sur les Blocs de Cotisations

Contrats spéciaux - Cas Pratique

- Bases de cotisation des Stagiaires et des Apprentis

ARRCO/AGIRC-Fusion - Cas Pratique

- Nouveaux plafonds
- Nouveaux taux
- Contribution d'Equilibre Générale
- Contribution d'Equilibre Technique
- Répartition
- APEC

La réintégration Sociale (RS) - Cas Pratique

- Retraite et seuil d'exonération
- Prévoyance et seuil d'exonération
- Modalités pratiques

La réintégration Fiscale - Cas Pratique

- Retraite et seuil d'exonération
- Prévoyance et seuil d'exonération
- Modalités pratiques

Les heures supplémentaires et exonérations de cotisations salariales

Les indemnités de départ - Cas Pratique

- Régime social et fiscal

Objectifs & public

Objectif : Maitriser les mécanismes de calcul des charges sociales afin de garantir l'entreprise lors des déclarations et des contrôles.

Public : Responsables ou gestionnaires de paie / personnel souhaitant se perfectionner en paie ; Prestataire externe à l'entreprise tel qu'éditeur de logiciel de paie ou cabinet d'expert-comptable.

Prérequis

Avoir suivi "Méthode et maîtrise de la paie - Niveau 2" ou avoir une bonne pratique de la paie ou avoir une expérience minimale en paie d'un an.

Les avantages

Des cas pratiques et des exercices ; Si des questions subsistent sur les thèmes évoqués pendant la formation, le consultant ayant dispensé la formation se tiendra à la disposition du stagiaire pour y répondre au plus vite.

Intervenants

Nos consultants sont spécialisés en paie d'entreprise et ont dispensé des formations dans les plus grands groupes d'externalisation de la paie. Ils ont à leur actif plus de 20 ans d'expérience dans leur domaine et sauront vous communiquer leur savoir de façon claire et concrète pour une mise en application rapide au sein de vos fonctions.

Durée - Prix *

2 jours - 1240 € HT*

*Prix Inter-Entreprises – Forfait repas inclus

Formation **Intra-entreprise** : devis sur demande

Session 2020

AIX-EN-PROVENCE
2 & 3 juin

Session sur **Lyon, Nice, Marseille, Ajaccio** sur demande

